



Vaudreuil-Dorion

**DEMANDE VISANT À CE QUE LA RÉOLUTION CONTENANT LA DISPOSITION CI-APRÈS IDENTIFIÉE
SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNÉES
SECOND PROJET DE RÉOLUTION N° 22-06-0544**

Objet : Adoption de second projet de résolution / 79 et 81, chemin des Chenaux / Hébergement touristique à court terme / Lot 1 676 203 / Zone H1-241 / CCU n° 22-05-45

Disposition : Permettre la location à court terme du logement principal et du logement secondaire à titre d'usage accessoire à l'habitation alors que la réglementation le prohibe à l'intérieur de la zone H1-241 (Règlement de zonage n° 1275, Annexe 1, grille des usages et normes de la zone H1-241)

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la zone _____ contigüe à la zone H1-241 concernée demandons que la disposition susmentionnée de ce projet de résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
							AVEC PROCURATION	
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou coccupant non résident	Personne morale
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)